que qui n'avaient pas de certificat de bonne vie et mœurs. — 1 fr. à Dimortier Jules, pour embarras de la voie publique. — 1 fr. à Coursier Gaston, qui a fait un étalage, boulevard Gambetta, sans autorisation. — 1 fr. à Pieteers Albert, colporteur, pour avoir fait un parcours continu dans la Grande-Rue. — 2 fr. à Verbrugge Bernard pour n'avoir pas eu de registre de logeurs. 1 fr. à D... Emile, qui a fumé dans les couloirs du théâtre. — 1 fr. à Delcove Auguste et Fucher Georges, dont le vélo ne portait pas la plaque de contrôle réglementaire. — 2 fr. à Declercq Jeanne, qui a laissé jouer de la musique dans son estaminet. — 6 fr. à Vannieuenhuyse Emile pour abandon de voiture. — 3 fr. à Decroix Jules pour ivresse. — 1 fr. à Desmedt Emile, qui a embarrassé la voie publique. — 2 fr. à Debackere Louis, prévenant d'inscription de logeurs sur le registre. — 1 fr. à Surmont Camille, qui n'a pas déclaré qu'il tenait des logeurs chez lui. — 2 fr. à Lefebvre J.-B., qui circulait avec un vélo sans plaque. — 1 fr. et un jour de prison à Verstraete Henri, qui a tenu son estaminet ouvert après l'heure réglementaire. — 1 fr. à Vanhove Henri pour ne pas avoir éclairé sa voiture le soir. — 1 fr. à Ruskaert Léopold, pour dépôt d'immondices sur le trottoir. — La même amende à Maillael Barthélemy pour abandon de voiture.

COUR D'ASSISES DU NORD

LISTE DES JURÉS. — Voici la liste des jurés désignés pour siéger à la prochaine session des assises du Nord qui s'ouvrira le lundi 1er février, sous la présidence de M. Maxime Letrançois, conseiller à la Cour :

Jurés titulaires. — MM. Arthur Convain, propriétaire à Lille, 54, rue de Loos; Charles Delattre, cultivateur à Hasnon; Pierre Derognancourt, cultivateur à Roost-Warendin; Emile Tiberghien, fabricant à Tourcoing; Leon Marissal, rentier à Douai; Lucien Bouriet, cultivateur à Trith-Saint-Léger; Achille Oger, rentier à Beaucamp; Emile Petit, minotier à Lambres; Henri Decanter, propriétaire à Merris; César Billet, distillateur à Marly; J.-B. Liagre, cultivateur à Wattrelos; Georges Meuleneyre, propriétaire à Anzin; Charles Roussel, brasseur à Anzin; Fidèle Duongcourty, cultivateur, à Etaples; D'Halluin Angel, brasseur à Mouvaux; Alfred Facon, négociant à Lambres-les-Douai; Jean Leduc, charbonnier à Noeux; Alcide Rodryck, propriétaire à Dunkerque; Camille Demarez, rentier à Cysoing; Henri Scourfield, rentier à Steenvoorde; Dieudonné Derveiers, brasseur à Septemes; Emile Luy, fabricant à Roubaix; Georges Dumont, docteur à Moulins-Lille; Emile Dubuisson, propriétaire à Souchez; Louis Watcrand, boulanger à Ferrière-la-Grande; Louis Dubombe, rentier à Aire-sur-la-Lys; Georges Rousse, distillateur à Houplines; Albert Massart, filateur à Tourcoing; Louis Marchand, fabricant d'huiles à Lesquin; Louis Delcombe, cultivateur à Linselles; François Olivier, retraité à Hellemmes; Achille Lordain, rentier à Merville; Alfred Wiequerque, agriculteur à Beuvry; Ignace Arnaud, rentier à Bavay; Jules Hanse, rentier à Armentières; Leon Lobrun, marchand de charbons à Quesnoy-sur-Deûle.

Jurés supplémentaires. — MM. Georges Frey, courtier à Douai; Albert Pollet, docteur en médecine à Douai; Emile Pris, négociant à Douai; Maurice Hulin, directeur d'assurances à Douai.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT, SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

A. Z. C. — Jusqu'à 21 ans, un père a autorité sur ses enfants; néanmoins, dans ce cas présent, vous pourriez résister en vous mariant à la police. — Pour le mariage, on ne peut se marier, sans son consentement, elle n'a qu'à le refuser en attendre 21 ans, âge auquel elle pourra se passer du consentement de son père. — *Jules D. R. D. L.* 40. — Nous ne voyons pas trop ce que vous pourriez faire. Essayez de l'affaire devant le tribunal de commerce en dommages-intérêts. — *F. H.* — 1° Oui, on peut éviter de passer un acte de vente par devant notaire, mais alors il faut que le vendeur ne soit pas marié, car, si renonciation de la femme à son hypothèque légale doit être insérée devant notaire et aux frais souvent alors à peu près les mêmes; 2° L'acte doit alors être fait en double, sur papier timbre, et transcrit au bureau des hypothèques. C'est absolument nécessaire, on ne peut se passer de l'enregistrement; 3° Environ 5 à 6 %; 4° C'est ce moyen là. — *E. C. assidu.* — 1° Tout salaire d'ouvrier, aussi minime soit il, peut être saisi; mais s'il ne dépasse pas 2.000 fr par a n, on ne peut en prélever que le dixième; 2° Oui, deux époux divorcés peuvent se remarier, mais à condition de ne pas s'être déjà remariés avec d'autres dans l'intervalle. — *D. H. T.* 6. — Du moment que vous avez reconnu l'enfant vous avez autorité sur lui, jusqu'à 21 ans et êtes responsable de lui, jusqu'à cet âge. Adressez-vous à la justice pour le faire revenir avec lui. — *Un ignorant.* — Une cession de fonds de commerce est valable quoique non enregistrée; mais il faut nécessairement la faire enregistrer, tout d'abord dans les 3 mois pour éviter l'amende, et puis pour lui donner date certaine à l'égard des créanciers qui voudraient saisir le faire annuler. Environ 20 à 25 francs. — *Un bon nez.* — On vous a rayé sans doute parce que vous n'y habitiez plus, et afin de vous permettre de vous faire inscrire sur la liste électorale de votre nouveau domicile, ce que vous pourrez faire avec la feuille dont vous parlez, mais à la condition d'aller à la mairie de Roubaix, avant le 4 février.

P. V. 252. — 1° Elle doit payer les deux taxes; 2° Non; 3° Oui. — *H. N.* — Oui, perpétuelle. — *M. C. H.* — 1° En mars et octobre; 2° Non. — 621 *D. V. P.* — Adressez une demande à M. le Maire de Roubaix en exposant votre cas. — *H. D. O.* — 1° Non; 2° Non, il est considéré comme insoumis. — *A. B.* — On est admis jusqu'à 25 ans. Pour plus de détails, voyez M. le Receveur. — *Jules* 100. — Nous n'en savons rien nous-mêmes. Envoyez à l'adresse sans joindre le timbre. — *L. E. boucher.* — Dans tous les régiments d'infanterie. — *L. M. V.* 227 84. — 1° La taille n'est plus exigée; à l'âge de 20 ans; 2° En 1896; 3° Avant deux mois. — *Ja quelin* 22. — 1° Oui, si vous avez présenté l'acte de naissance de votre aïeul paternel; 2° A cette condition seulement; 3° Non. Vous pouvez réclamer votre inscription, avant le 4 février, en présentant votre acte de naissance et le livret de loyer de vos parents. — *A. L. R.* — Il faut en faire la demande au Commandant du bureau de recrutement; elle pourrait être admise, si le Ministre lui désigne de ces régiments pour l'affectation des jeunes gens de votre classe. — *E. B. V.* 25. — Actuellement, oui, il profiterait de la dispense. La nouvelle loi ne sera pas appliquée avant 1906 et probablement pour la première fois, pour les jeunes gens nés en 1885, dès lors, votre cadet pourrait être appelé pour deux ans. — *Un futur marin.* — Pour la marine marchande, adressez-vous à un armateur ou à une agence. — *Un futur engagé tout dévoué.* — 1° Oui, trois ans, pour jour, c'est un engagement ordinaire; 2° 1er et 3e génie, 27e dragons, 11e et 22e d'artillerie, 3e compagnie d'ouvriers d'artillerie et la 3e d'artificiers; 20e escadron du train, 24e compagnie d'ouvriers d'administration; 3° Il faut que vous avez contracté votre engagement *avant* le conseil de revision. — *N. J.* 426. — La reconnaissance légale d'un enfant doit se faire au bureau de l'état-civil, en présence de deux témoins majeurs. Cet enfant suit la nationalité de son ascendant, à la condition que cette reconnaissance ait lieu avant que l'enfant n'ait atteint 21 ans. — *J. V.* 24. — Oui, il doit en faire la demande pendant sa période. — *P. D. à W.* — A l'âge de 46 ans. — *Maine* 31. — 1° Tous les jeunes gens nés en 1884 doivent se présenter pour leur inscription en octobre de cette année; 2° Faites votre réclamation et l'employé vous remettra une notice concernant les pièces à produire et les formalités à remplir, la semaine après le tirage au sort; 3° Non. Vous devez vous inscrire au lieu où demeurent vos parents.

PRIMES OFFERTES

par LA CONFIANCE, rue Ma Campagne

Le nombre considérable de demandes a amené des retards dans la remise des primes.

La Confiance voulant donner satisfaction à tout le monde, continuera, jusqu'au 31 janvier, à donner gratuitement sa magnifique

GARNITURE DE FENÊTRE OU DE CHEMINÉE

composée de

deux vases et une jardinière

bleu de Sèvres, à tout acheteur des produits de **sa distillerie.** 46647

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Les vieillards des Hospices et les enfants des écoles à l'Hippodrome.* — Une représentation théâtrale, gracieusement offerte par l'Administration municipale aux vieillards des Hospices et aux enfants des écoles communales, a été donnée, jeudi après-midi, à l'Hippodrome. C'est à la troupe de M. Louis Couvreur, directeur du théâtre de la rue Archimède, qu'avait été confié le soin de cette représentation. M. Couvreur a su composer un programme qui ne pouvait manquer de plaire infiniment au public qui se trouvait dans la salle : un drame de cape et d'épée, *La Jeunesse des Mousquetaires*, et un désopilant vaudeville, *Les Deux Sourds*.

La Jeunesse des Mousquetaires, où MM. Louis Couvreur, Fossé, Gaillard, Girault, Delafosse, Thib et Favre, ainsi que Mmes Magne, Mathès, George, Verta, ont tenu avec talent les principaux rôles, a fait beaucoup d'impression sur les vieillards et les enfants, oui, à chaque coup de scène, à chaque coup d'épée, applaudissaient avec frénésie

Le Sirop et la Pâte des 24 Heures

d'une **efficacité certaine,** très **agréables au goût, conviennent à tous ceux qui TOUSSENT : ENFANTS, ADULTES, VIEILLARDS. Connus à Roubaix et aux environs depuis 15 ans ces remèdes sont les meilleurs qu'on puisse employer pour guérir** les **GRIPPES,** les **TOUX** et les **RHUMES** les plus violents. Ils dissipent les suffocations, permettent le sommeil et **amènent la guérison des plus mauvaises toux le plus souvent en 24 heures.** Prix **1 fr. 50.**

Ces remèdes sont préparés à la **PHARMACIE COUVREUR,** on les trouve aussi dans les pharmacies suivantes : A Tourcoing BRUNEAU et BERNAMONT ; à Mouscron FONDER ; à Launoy VERDIER et DUJARDIN ; à Halluin MESEMAECKER ; à Croix SAMSOEN ; à Tournai BRAME ; à Courtrai HULPIAU . 46100

Les Deux Sourds ont fait une agréable diversion au sérieux de la première partie du spectacle ; les éclats de fou rire n'ont cessé qu'avec la pièce, grâce au jeu parfait de MM. Gaillard, Ruy et Girault et de Mme Sylvère.

En résumé, matinée très réussie dont nos vieux et nos enfants se souviendront avec plaisir et dont ils seront reconnaissants à l'Administration municipale qui leur a réservé cette agréable distraction.

ORCHESTRINA DES ACCORDÉONISTES DE LILLE. — L'orchestrina des accordéonistes de Lille informe le public que les porteurs des numéros ci-dessous sortis gagnants de la grande tombola, qui a été tirée le 13 décembre dernier, n'ont pas encore réclamés leurs lots : 46066, 25288, 5241, 5265, 216, 26650, 16255, 4178, 4405, 2789, 5238, 993, 6427, 4989, 27627, 46154, 4172, 47783, 48187, 4366. Dernier délai pour la réclamation des lots, *lundi prochain*, 18 *courant*.

HIPPODROME DE ROUBAIX

Tournées Ch. BARRET

Dimanche 17 janvier 1904

Bureau à 3 h. *Matinée pour les familles* Rid. à 3 h. 1/2

LES PETITS OISEAUX, *Comédie en 3 actes*, de Eugène Labiche.

A la demande générale : **L'ANGLAIS TEL QU'ON LE PARLE,** *Comédie en 1 acte*, de M. Tristan Bernard.

Bureaux à 7 h. 3/4 *EN SOIRÉE* Rideau à 8 h. 1/4

LES SENTIERS DE LA VERTU, *Comédie en 3 actes*, de MM. de Flers et de Caillavet.

LE JEU DE L'AMOUR ET DU.. HOQZARD, *Bonbonnerie en 1 acte.*

Ordre du spectacle : 1. *Les Sentinelles*; 2. *Le Jeu.*

Dimanche 24 janvier 1904

MARIE-MAGDELEINE, *Drame sacré de Massenet.*

Mardi 26 janvier 1904

Troupe du Théâtre Royal de Gand

PIERRE D'ARAGON, *Grand Opéra historique.* 47061d

THÉATRE DE ROUBAIX

Direction : L. COUVREUR

Bur. à 5 h. 1/2 *Dimanche 17 janvier 1904* Rid. à 6 heures

MOITIÉ PRIX A TOUTES LES PLACES

LES APACHES DU GRAND MONDE, *Drame en 5 actes et 9 tableaux*

LES SALTIMBANQUES, *Opéra-Comique en 3 actes et 4 tableaux.* 47127

THÉATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

Salle Leverrier

Dimanche 17 Janvier 1904

Bureaux à 2 h. 1/2 MATINÉE Rideau à 3 heures

A la demande générale, Deuxième représentation

LA POUPÉE

Opéra-Comique en 4 actes et 5 tableaux, de M. Maurice Ordonneau. Musique de M. Edmond Audran.

On commencera par une comédie du répertoire.

Prix des places : Fauteuils, 3 fr.; Parquet, 2 fr. Galeries, 1 fr. La location sera ouverte jeudi à 9 h. 46995

Galeries Lilloises : Epicerie Confiserie. 46252

NORD

ABORDAGE D'UN STEAMER. — Un dépêche arrivée à Dunkerque annonce que le steamer *Amiral d'Herwille*, qui était parti de Rotterdam pour Dunkerque, a été abordé et a éprouvé de graves avaries.

UNE ATTESTATION DE PLUS

Messieurs Burton et Charlier,
de l'Institut médical urologique de Bruxelles.

Je suis heureux de pouvoir vous remercier de m'avoir guéri. Je souffrais des reins et de la vessie depuis plus de 25 ans. Cette affection ne faisait que s'aggraver malgré tous les conseils des plus grands médecins de Roubaix, Lille et de Bruxelles et voici qu'en quelques semaines je me trouve radicalement guéri. Je vous en serai reconnaissant toute ma vie. Je vous délivre la présente afin de rendre service à d'autres malheureux qui souffrent et je vous autorise à la publier.

Roubaix, le 11 décembre 1903.
HENRI LEMIEUGRE,
rue de Mouvaux, 7, Roubaix (Nord-France.)

Nous rappelons que les consultations des spécialistes de l'Institut urologique de Bruxelles, sur les voies urinaires, diabète, gravelle, albuminurie, ont lieu tous les samedis, de 9 h. à 5 h. *Au Café du Billard*, chez M. Glorieux, Grande-Place, à Mouscron. 47088

PAS-DE-CALAIS

JOURNAUX ET PUBLICISTES. — M. Victor Wallet quitte la rédaction du *Petit Bethunois* pour aller rédiger un journal officiel au Sénégal.

UN JEUNE OUVRIER BROYÉ A ISBERGUES. — Un jeune ouvrier de 19 ans, Alphonse Lauwers, employé aux aciéries d'Isbergues, a été pris dans l'engrenage d'une machine qu'il était en train de nettoyer. Le malheureux garçon a eu la jambe droite arrachée et la tête broyée. On dut arrêter la machine pour dégager le corps de Lauwers, dont une partie était réduite en bouillie.

MORTE DE FROID A BRUAY. — Hier matin, vers 6 heures, un mineur se rendant à la fosse, vit sur la route qui longe le chemin de fer des mines de Bruay, près du passage à niveau de Labuissière, le corps d'une femme. Il avertit la police. De l'enquête qui fut d'abord faite, il résulte qu'on se trouve en présence d'une pauvre raccommodeuse de parapluies, qui a dû trouver la mort par suite d'une congestion produite par le froid. La malheureuse était vêtue simplement d'un jupon et d'un caraco.

DÉCOUVERTE D'UN TRÉSOR A BAVINCOURT. — Un maçon de Bavincourt, Georges Dhot, en démolissant le pavé d'une chambre mardi, chez M. Goudemand-Courcol, maire, a mis à jour un pot en faïence renfermant quatre mille francs environ de pièces d'or de cinquante, vingt et dix francs. Il s'est empressé de faire part de sa trouvaille au propriétaire de la maison.

UN OUVRIER TOMBE DANS UNE CUVE A COURRIÈRES. — Louvrier zingueur Jean-Baptiste Cousin, âgé de 37 ans, était occupé à réparer la toiture d'un des bâtiments des usines Tilloy-Delaune, à Courrières, lorsque, par suite de la rupture subite d'une tôle il tomba dans une énorme cuve de mélasse en ébullition.

Le malheureux zingueur n'a pas tardé à succomber.

UN ACCIDENT MORTEL A LESPESSES. — On a retiré de la rivière La Navie, le cadavre de Mme veuve Dubois, née Eulalie Delhosse, âgée de 71 ans. Mme Dubois, qui habite au hameau de Fauquenhem, à Lespesses, était partie le matin à la messe. Après avoir dîné, elle était partie vers trois heures et demie pour rentrer à Lespesses. C'est en suivant le sentier que la pauvre femme a dû tomber accidentellement à l'eau et s'est noyée.

ROME. — *Pèlerinages favorisés d'une audience pontificale.* — Aucune nuit en chemin de fer. — Groupes de 10 ou 15 logés dans le même hôtel. — 1° du 27 janvier au 22 février, retour à volonté par Nice; 2° du 23 février au 12 mars (pèlerinage national); 3° du 6 au 23 avril (avec journalistes). — Lourdes : dès le 4 avril, chaque quinzaine. — Billets directs et circulaires à prix réduits. — Excursions économiques indépendantes et accompagnées en tous pays. — S'adresser aux organisateurs : *M. et Mme Casier*, boulevard Anspach, 83, *Bruxelles.* — Téléphone 4550. 47092

GUERISON CERTAINE de toutes les maladies du cuir chevelu, barbe, cils, sourcils, calvitie, pelade, seborrhée, acné, cheveux blancs, arrêt immédiat de la chute des cheveux. Renseignements et envoi gratuit de l'Extrait des Mémoires déposés à l'Académie de Médecine de Paris, par Louis Dequeant, pharmacien, le véritable auteur de la découverte du Sebumbacille, microbe de la calvitie. — Ecrire ou s'adresser 38, rue de Clignancourt, Paris. 47087

BELGIQUE

LA SANTÉ DE M. DE SMET DE NAEYER. — Une légère amélioration s'est produite mercredi dans l'état de santé de M. de Smet de Naeyer, père de l'honorable chef de cabinet.

DÉCORATIONS CIVIQUES. — La croix civique de 1re classe est décernée à MM. J. Campens, ancien instituteur communal à Harlebeke, et M. Poderman, instituteur communal à Lauwe.

LE DOUBLE MEURTRE DE BOCKRYCK. — *Cour d'Assises du Limbourg.* — Des deux gardes particuliers au comte de Mons, poursuivis pour meurtre de deux braconniers, l'un, Vanstaelant, a été acquitté et aussitôt remis en liberté; l'autre, Van Geluwe a été condamné à un an de prison.

COURTRAI

LE CONSEIL COMMUNAL se réunira le lundi 18 janvier, à six heures du soir, à l'Hôtel de Ville. Ordre du jour : 1. Installation des nouveaux conseillers. — 2. Tableau des membres du Conseil. — 3. Nomination de deux échevins. — 4. Composition des sections. — 5. Délégation au Collège échevinal pour la nomination à certains emplois. — 6. Vérification de la caisse communale. — 7. Bureau de Bienfaisance : Vente de terrain à bâtir à Courtrai. — 8. Fabrique d'église Saint-Martin : Demande de remboursement d'une rente perpétuelle. — 9. Fixation du traitement de l'employé préposé au bureau de la population. — 10. Nomination d'un agent de police.

LE PÈRE OLLIVIER, l'éminent prédicateur dominicain, viendra à Courtrai, le 25 février prochain, donner une conférence à l'Hôtel de Ville, au profit des familles indigentes visitées par les Conférences de Saint-Vincent de Paul.

LE GRAND CONCERT DE CHARITÉ du Cercle choral mixte *Amicitia*, définitivement fixé au 24 janvier courant, est fixé au dimanche 14 février. La réputation générale aura bien le mercredi 10 février.

COMMENCEMENTS D'INCENDIES. — Mercredi soir, vers six heures, a éclaté, au premier étage du vaste *Hôtel du Damier*, Grand'Place, un commencement d'incendie qui menaçait de prendre rapidement de grandes proportions. Dans la chambre de couture, une lampe à pétrole avait fait explosion par suite d'un courant d'air. Les rideaux, M'bu, le tapis étaient déjà la proie des flammes quand le patron de l'établissement, M. Edmond Laurent, entra dans cette chambre. Grâce à son sang-froid, il est parvenu à arrêter les ravages du feu; et lorsque les premiers secours sont arrivés, tout danger avait disparu. M. Laurent en a été quitte pour quelques brûlures sans gravité. Les dégâts évalués à environ quatre cents francs sont couverts par une assurance.

— Mercredi soir, à neuf heures et demie, un second commencement d'incendie s'est déclaré dans une chambre de travail, au premier étage de l'estaminet du *Charpentier*, tenu, Marché au Bétail, par M. Emile Hergens. Une lampe belge placée sur la table tomba sur le plancher et le pétrole en se répandant s'enflamma au contact de la mèche restée allumée. Le feu a été éteint par les habitants de la maison et quelques consommateurs. Les dégâts sont évalués à deux cents francs.

UN VOL, BOULEVARD DE GROENINGHE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans la cour d'une maison située boulevard de Groeninghe, 74 *bis*, et habitée par M. Adolphe Isaede, représentant de commerce.

Ce dernier, rentré à minuit et demi, ne remarqua rien d'anormal. Le vol fut constaté jeudi matin à sept heures : il manquait 4 ou 5 couverts à manches d'argent; 5 ou 6 cuillères en argent, deux boîtes de 500 cigares et une paire de bottines.

Une échelle qui avait servi à escalader le mur de clôture de la cour a été retrouvée sur place.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — Présidence de M. DUMORTIER, vice-président. — *Coups et blessures :* Huit jours de prison et 15 fr. d'amende pour ivresse, à Seynaeve Julien, tisserand à Roulers; 26 fr. d'amende et 10 fr. d'amende pour bris d'objets mobiliers à Lefevre Joseph, menuisier à Courtrai. — Huit jours de prison et 10 fr. d'amende pour bris d'objets mobiliers; 15 fr. d'amende pour ivresse à Vandommele Emile, cordonnier à Leeghem. — 50 fr. d'amende à Pinnoo Camille, ouvrier agricole à Roleghem-Cupele. — 50 fr. d'amende à Dewaele Polydore, terrassier à Mouscron, et 10 fr. d'amende pour injures verbales. — 50 fr. d'amende avec sursis à Minne Octave, employé à Deuterghem. — Quatre mois de prison et 50 francs d'amende à Demeyere Hector, étameur à Rumbeke. — 10 mois de prison et 100 francs d'amende à Deruyck Rodolphe, ouvrier agricole à Heestert, plus 250 fr. de dommages-intérêts à Lamote Prudent, partie civile.

Outrages à la pudeur. — Par défaut, quinze jours de prison et 26 fr. d'amende, plus 15 fr. d'amende pour ivresse à Vandenhoute Auguste, paveur à Courtrai. — 15 jours de prison et 26 fr. d'amende, plus 10 fr. pour tapage nocturne et 15 fr. d'amende pour ivresse à Coremans Jules, journalier, id. — Callens Ernest, conducteur de chevaux à Wevelghem, encourt 50 francs d'amende pour avoir brisé des vitres au préjudice de Coussement. — Par défaut, quatre mois de prison à Mollez Constant et à Degryse Camille, colporteurs à Roulers, pour vol de pommes de terre, au préjudice du fermier Loncke. — Bleyn Pierre, cordonnier à Mouscron, encourt quatre mois de prison et 150 francs d'amende pour escroquerie de cuir au préjudice de Tanghe, et abus de confiance au préjudice de Verhoeven, à Mouscron. — Demeyere Marie, femme Busschaert, ménagère à Tourcoing, encourt 10 fr. d'amende pour avoir injurié Polydore Dewaele.

Un vol de 1.500 francs à Courtrai. — Van Eesche Bernard, cordonnier à Courtrai, prévenu de vol à l'aide d'effraction d'une somme de 1.500 francs au préjudice de Verplancke Suzanne, marchande de cigares, a été acquitté, le vol ayant été commis entre sept et huit heures du soir, alors que le prévenu, d'après le témoignage de témoins dignes de foi, se trouvait chez lui.

Agression contre une femme à Dottignies. — Rasson Alphonse, tisserand à Dottignies, détenu à Courtrai, l'auteur de la lâche agression dont a été victime Fiévez Odile, femme Nuyttens, le 24 novembre dernier, a été condamné à un emprisonnement de trois ans et à l'interdiction de ses droits civils durant cinq ans. Le prévenu était défendu par Me Felhoen. L'audience a eu lieu à huis-clos.

HEULE

TIRAGE AU SORT. — Le tirage au sort pour les inscrits de la levée de 1904 aura lieu à Gulleghem le 10 février prochain, à huit heures et demie du matin, en la maison communale. Trente et un jeunes gens devront y prendre part, dont un volontaire de carrière.

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1903. — En 1903, il y a eu 172 naissances et 228 entrées, total 400 entrées. Décès 100 et sorties, 246; total 346. Excédent des entrées sur les sorties, 54. La population au 31 décembre 1903 était donc de 5.259 habitants. On a compté 35 mariages.

WEVELGHEM

NOMINATION D'UN ÉCHEVIN. — M. Bruno Decoene, conseiller communal, est nommé échevin officier délégué de l'état-civil, en remplacement de M. Nutten, décédé.

ROLLEGHEM

LA RECONNAISSANCE LÉGALE est accordée à la société mutualiste d'assurance contre la mortalité du bétail *Voorzienigheid*, établie à Rolleghem.

HARLEBEKE

LE CONSEIL COMMUNAL se réunira dans le courant de la semaine prochaine. A l'ordre du jour figurent : L'Election d'un échevin pour la 2e série ou celle sortante le 1er janvier 1912; La prestation de serment des conseillers communaux de la 2e série élus le 18 octobre dernier. Le Conseil recevra également notification de l'état de la caisse communale pendant le 4e trimestre 1903.

INCENDIE. — On évalue à 700 francs les dégâts occasionnés par l'incendie qui a éclaté lundi soir, vers huit heures à la fabrique de lin de M. Pierre Bossuyt. On attribue le sinistre à un acte de malveillance. Une enquête est ouverte.

MENIN

UNE MORT SUBITE. — Jeudi matin, vers six heures, un domestique au service de M. Verkinder, à Halluin, Emile Barbe, âgé de 46 ans, demeurant rue de Lille, aux Barraques, s'est trouvé subitement indisposé et, au moment de se rendre à travail, on le vit s'affaisser. Tous les soins ont été inutiles; il était mort, succombant à une affection cardiaque.

L'EPIDÉMIE DE VARIOLE. — On signale de nombreux cas, particulièrement parmi les enfants de moins de 5 ans; il y a également quelques adultes atteints. On observe jusqu'ici, qu'aucun des malades n'a été vacciné. Plusieurs décès se sont produits; on en signalait trois mardi, quatre mercredi et un jeudi. Chaque jour un médecin se trouve à l'Hôtel de Ville, à la disposition des personnes qui voudraient se faire vacciner.

COMINES

LES MILICIENS qui désirent payer la taxe pour l'exemption du service militaire doivent effectuer une avance de 200 francs au receveur de l'enregistrement à Wervicq, avant le 1er février.

GAND

ENQUÊTE SUR LA PETITE BOURGEOISIE. — Le comité régional, composé de M. G. Coureman, ancien ministre, membre de la Chambre des représentants, président de la Commission nationale; Mr Oscar Pyfferoen, professeur à l'Université de Gand; Mr Varlez, de Gand et M. V. Schuermans, de la chambre syndicale des bouchers et charcutiers de l'agglomération bruxelloise fera enquête les 6, 8 et 9 février à Gand, et le 15 février, à Somerghem.

AUDENARDE

ACCIDENT DE VOITURE. — Jeudi matin, vers onze heures, le camion de M. Remi Vanden Abeele, négociant en denrées coloniales à Audenarde, passait dans la rue du Château, quand, tout à coup, le cheval, pris de malaise, s'abattit sur le pavé. Au même moment passait la voiture de M. De Keyser, marchand de bétail à Nukerke. Le véhicule fut renversé par le choc et les brancards se brisèrent. Le fils de M. De Keyser, qui se conduisait, fut projeté en bas de son siège et tomba si malheureusement qu'il se cassa la jambe droite.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Audience du 14 janvier.* — Présidence de M. LEGER, président. — Pierre Caytan, 41 ans, rentier à Audenarde, huit jours de prison pour coups à Théophile Truyneel. — Victor Aelvoet, 56 ans, ouvrier à Heestert, 25 fr. d'amende pour diffamation. — Omer Schoenlinck, 23 ans, tisserand à Renaix, 26 francs d'amende, conditionnellement, pour coups à Odile Meuleneyser. — J.-B. Gezels, 27 ans, ouvrier agricole à Maeter, un mois de prison pour coups à Auguste Browaeys. — Lievin Schoerens, 54 ans, cultivateur à Esche-St-Lievin, 26 francs d'amende, conditionnellement, pour outrages aux gendarmes. — Cyrille Devos, 22 ans, ouvrier à Hautem-St-Lievin, 26 francs d'amende pour bris de clôture au préjudice de Felix Vanden Berghe, et 50 francs d'amende pour bris de meubles. — Arthur Van Lenderzeele, 23 ans, marchand de fruits à Ninove, 26 francs d'amende pour coups à Gustave Vande Velde. — Isidore Ronsse, 27 ans, ouvrier à Audenarde, prévenu de vol de bilandes au préjudice de Constant Vandewalle est acquitté. — Anastasie Gyselinck, 31 ans, ménagère, femme Donat Volkaert, demeurant à Vierzeele, et Pierre Coppens, 37 ans, ouvrier à Vierzeele, reçoivent chacun 26 francs d'amende, conditionnellement, pour injures et calomnies réciproques. — Auguste Vanuesvne, 33 ans, cultivateur à Esche-St-Liévin, et Hubert De Turck, 26 ans, charron à Steenhuyze-Wynhuize, poursuivis pour coups à Liévin Van Keymeulen, sont acquittés. — Marie Odile Vanderhaeghen, 33 ans, ménagère, femme de Bouchez Edgard, coups à Jeanne Vanden Daele, 50 francs d'amende, conditionnellement. — Cyrille Vandeghaegen, 27 ans, sabotier à Renaix, coups à Marie-Odile Vanderhaegen, huit jours de prison.

TOURNAI

NÉCROLOGIE. — Nous apprenons la mort, au Congo, à l'âge de 23 ans, d'un Tournaisien, M. Lucien Allard, fils de M. Julien Allard, avoué à la Cour d'appel de Bruxelles. Le défunt qui en était à son deuxième séjour au Congo, est mort de la dysenterie le 17 décembre dernier, à Mokeamghali, dont il commandait le poste.

CROIX ROUGE. — Dimanche, à huit heures du soir, salon de l'étage, *Hôtel des Neuf Provinces*, place Crombez, conférence par Mme Elise Chesneau de Bruxelles, ambulancière de la Croix Rouge. Sujet : 1° La Croix-Rouge internationale; 2° Rôle de la femme dans la Croix Rouge.

CABINET LITTÉRAIRE. — La même conférencière donnera, samedi soir, à huit heures et demie, une causerie littéraire sur « le poète Georges Rodenbach », avec lecture de quelques pages du délicat poète, par des membres de la Ligue des Lectures populaires de Bruxelles. Les dames non sociétaires sont invitées à cette intéressante conférence.

TRIBUNAL CIVIL. — A l'audience du 13 janvier, ont continué les plaidoiries pour le procès en dommages-intérêts intenté par le R. P. Godts, Rédemptoriste, à MM. Rimbaut, éditeur, et Crombez, député, à la suite des faits que nous avons relatés la semaine dernière.

Me Leduc, avocat du demandeur, aborde la question de munité parlementaire. Le plaidoyer de Liège vient de décider que l'immunité parlementaire n'autorisait pas à publier des opinions émises à la Chambre, lorsque celles-ci sont offensantes pour des citoyens. Me Leduc souligne le caractère diffamatoire et méchant des appréciations émises par M. Crombez dans son discours, à l'égard du Père Godts et conclut à l'entière recevabilité de sa demande de dommages-intérêts et d'insertions du jugement dans les journaux.

Comme nous l'avons dit, Me Lefebvre s'est efforcé de prouver que l'immunité parlementaire couvrait son client, M. Crombez; que celui-ci n'avait aucunement cédé son droit reconnu en distribuant le discours qu'il avait prononcé à la Chambre; que l'article 44 de la Constitution, de l'avis de bon nombre d'auteurs, loin d'être restrictif, reconnaissait l'immunité du député pour tous les actes qu'il pose à l'occasion de l'exercice de son mandat; que c'était, en tous cas, à la Chambre à réprimer tout abus. Me Lefebvre rappelle le cas de M. Louis Crombez qui, ayant prononcé à la Chambre en 1879, un discours contre les congrégations, le fit imprimer et distribuer impunément à ses électeurs.

L'affaire sera continuée lundi prochain. Me Lefebvre abordera la question de fait.

ATH

UN CERCLE CATHOLIQUE vient de se former à Ath sous le nom : « Union Catholique Athoise ».

ESTAIMBOURG

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1903. — Naissances 22, dont 6 du sexe masculin et 16 du sexe féminin. Personnes et 13 femmes sérieu sérieu sérieu 25, dont 12 hommes et 13 femmes. Personnes sorties de la commune 54. Excédent des sorties sur les entrées 5. Mariages 11. Population au 1er janvier 1904, 1.039 habitants.

SAINT-LÉGER

MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1903. — Naissances 27, dont 15 du sexe masculin et 12 du sexe féminin. Personnes entrées dans la commune, 52. Décès 16 hommes et 22 femmes. Décès 23, dont 10 hommes et 13 femmes. Personnes sorties de la commune 53, dont 31 hommes et 22 femmes. Excédent des sorties sur les entrées 9. Mariages, 5. Population au 1er janvier 1904, 1031 habitants.

GILLY

LA *MAISON DU PEUPLE* EN FLAMMES. — Le feu s'est déclaré jeudi matin, vers onze heures, dans les magasins de la Coopérative de la *Maison du Peuple* de Gilly. L'incendie, qui a pris naissance dans l'atelier de menuiserie, a pris en quelques instants une violence inouïe. Tout le bâtiment et les maisons y attenant sont en feu. Les pompiers, la gendarmerie et la police se sont portés sur les lieux. Les dégâts dépasseront 150.000 fr.

HEUREUX RÉSULTAT. — Nevers (Nièvre), le 13 septembre 1903. Je vous remercie bien de vos bonnes Pilules Suisses qui ont produit chez moi un heureux résultat. Je souffrais de crampes d'estomac, de palpitations et d'anémie. Je vais beaucoup mieux depuis que je prends des Pilules Suisses. Mlle Francine CHATON. (Sig. lég.) Société Hertzog, 28, rue de Grammont, Paris. 47082

ENCRE VILLE DE PARIS
JULES MIETTE 35834

COSMOPHONE
FACILITÉS DE PAIEMENT
50 % moins chère
LA MEILLEURE LA PLUS SOLIDE
MACHINE PARLANTE
S'entend à 500 mètres
Reproduit dans la perfection :
1° LA VOIX NATURELLE sans aucun nasillement.
2° LE CHANT, LA MUSIQUE dans la tonalité et la mesure voulue.
Ne pas CONFONDRE avec les Graphophones
AUCUNE COMPARAISON POSSIBLE
N'ACHETEZ AUCUNE AUTRE MACHINE
avant d'avoir demandé la notice spéciale GRATIS et FRANCO
à BRIATTE-PIERAIN, à PRÉMONT (Aisne)

Audition gratuite du *Cosmophone*, à l'Estaminet des Mille Pendules, rue Carnot à Wattrelos (Nord). Représentant dépositaire pour Roubaix-Tourcoing et